Comité de Direction

Procès-verbal

Réunion du **A :**	**Mardi 16 septembre 2025** **18 heures**
Présidence	M. Marc TOUCHET
Présents	Mmes Brigitte JEANNETON, Clémentine CHARRAUD, Juliette MASCLE MM. Patrick BARON, Jacques BREJAUD, François BOUQUET, Didier GATEFIN, Cyril GEORGY, Joël LEBLANC, Raphaël BARDIOT, Yann LE STRAT, Jean Pierre MASSON
Assistent	M. Allan DEVILLE (Président de la Commission des Arbitres) M. Aniss ZOUALA (CTD PPF) M. Hugo DELALANDE (CTD en charges des nouvelles pratiques) M. Lucas BAUDON (Conseiller Technique Départemental en Arbitrage)
Excusés	Mme Vanessa ROGER M. François BELIN M. Matthieu GUILLAIN (CTDA)

****

Constatant que les règles statutaires et notamment le quorum étaient respectées, le Président, Monsieur Marc TOUCHET, ouvre la séance à 18 heures.

Approbation des procès-verbaux

- Comité de Direction du 26/08/2025 publié le 01/09/2025 sur le site internet : http://indre.fff.fr ; adopté à l'unanimité
- Bureau du Comité de Direction du 04/09/2025 publié le 04/09/2025 sur le site internet : http://indre.fff.fr ; adopté à l'unanimité

Etat Civil

Carnet noir

Apprenant le décès de :

- Madame Christiane ROUX, épouse de Pierre ROUX (ancien Président du District de l'Indre)
- Madame Solange JUBIEN, mère de Hervé JUBIEN

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances aux familles.

En Préambule, le Président accueille Monsieur David FOULATIER, expert-comptable au cabinet UNISENS (missionné pour clôturer la comptabilité de l'exercice), et Monsieur Bayram BOSBIYIK, commissaires aux comptes au cabinet COGEP missionné par l'assemblée générale des clubs.
Il propose de modifier l'ordre du jour et de passer directement aux affaires financières dont l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30/06/2025. Monsieur FOULATIER commente le Compte de Résultat 2024-2025, le Bilan de l'association au 30 Juin 2025, (annexe 1) ainsi que les principaux indicateurs financiers. Monsieur BOSBIYIK confirme qu'après audit, les comptes sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que sur la situation financière et du patrimoine de l'association au 30/06/2025.
Le Comité de Direction valide le Bilan et le compte de résultat qui seront soumis au vote des clubs lors de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2025 à Etrechet.
Sur proposition du trésorier, Patrick BARON, le Comité de Direction valide le budget prévisionnel 2025/2026 (Annexe 2). Il sera soumis au vote des clubs lors de l'assemblée générale du 4 octobre.

I – Communications du Président

1- Préparation Assemblée Générale du 4 octobre 2025

⇒ Validation ordre du jour assemblée Générale :

DISTRICT INDRE FFF

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Le Samedi 4 Octobre 2025
à la Salle des Fêtes d'ETRECHET

A 8 h 00 : Pointage des Clubs.

A 8 h 45 : début de l'Assemblée Générale

1- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire (du 05.10.2024 paru sur le site Internet : http://indre.fff.fr le 18.07.2025)
2- Propos introductifs du Président
3- Rapport d'activités 2024-2025 du Secrétaire Général
4- **Affaires financières :**

. Rapport de gestion présenté par le Cabinet BSR
. Approbation du compte de résultat 2024-2025
. Approbation du Bilan au 30.06.2025
. Rapport du Commissaire aux Comptes
. Affectation du résultat de l'exercice
. Approbation du budget prévisionnel 2025-2026 présenté par le Trésorier

5- . Vœu Règlement Coupe de l'Indre René SCHOEN
6- Remise de médailles
7- Intervention de l'Equipe Technique Départementale
8- Questions diverses
9- Intervention des personnalités

⇒ Accueil et pointage des clubs : Juliette MASCLE, Clémentine CHARRAUD, Brigitte JEANNETON, François BOUQUET, Didier GATEFIN, Cyril GEORGY

⇒ Vœu du Comité de Direction (annexe 3)

Proposition : enlever les prolongations sur toutes les rencontres des coupes seniors exceptées les finales

Motif : attractivité des compétitions

Sera soumis au vote des clubs lors de l'Assemblée Générale.

2- Visite de Philippe DIALLO – Président de la FFF :

Monsieur DIALLO sera en visite sur notre territoire le vendredi 26 septembre 2025.

Le Président, très heureux de l'accueillir, précise le programme de la visite. Il rencontrera les clubs de l'Indre à l'amphithéâtre du Crédit Agricole à partir de 18 heures pour présenter son projet pour le foot amateur sur cette mandature.

3- Licences :

Au 16/09/2025, le District compte 7692 licences contre 7949 licences au 16/06/2024, soit une réduction de 3,23%. Les baisses substantielles s'enregistrent sur les seniors et le Football d'animation (U6 – U11).

4- Vie des commissions

Candidature de Monsieur Patrice GONON à la commission de discipline : le Comité de Direction valide cette candidature.

Motivation : cette commission se réunie toutes les semaines ce qui génère un gros investissement de la part de ses membres, cette personne permettra un roulement des absences notamment sur les réunions sans dossiers particuliers.

5- Courriers

FC2S : demande de remise de médailles « plus vieux licencié » pour deux joueurs de plus de 60 ans qui sont inscrits régulièrement sur les feuilles de matchs ; le Comité de Direction valide cette demande.

II– Communications du Secrétaire Général

1- Validation des ententes

- Courrier du District du Loir et Cher : demande accord entente entre CHER SOLOGNE FOOTBALL – AS CHABRIS – ES POULAINES en U18 5CLUB SUPPORT : Cher Sologne)
  Le Comité de Direction donne son accord.
- Sur proposition du Secrétaire Général, les ententes suivantes sont validées :

U13		
	FC LUANT (1)	FC LUANT + ES PONT CHRETIEN + AS ST GAULTIER T
	FC LUANT (2)	FC LUANT + ES PONT CHRETIEN + AS ST GAULTIER T
U11		
	E. VINEUIL-LEVROUX (3)	ES Vineuil-Brion + FC Levroux
	E. ASSGT/EPCC (2)	AS ST GAULTIER + ES PONT CHRETIEN

FOOT LOISIRS	
E LE PONT CHRETIEN	E. LE PONT CHRETIEN + FC LUANT + ASCP ST MARCEL

2- Appel à candidatures pour la conférence des Présidents

Suite à l'appel à candidature déposée sur le site internet du District, les clubs suivants souhaitent intégrer ce groupe de travail :

- Ligue : EGC Touvent Cx
- D1 : US La Châtre
- D2 : FC Levroux – ES Arpheuilles Clion Saulnay - SC Ségry
- D3 : AS Maron – JLVC Pouligny St Pierre
- D4 : JS Pruniers + ES Mosnay
- Clubs féminins : pas de candidats

3- Courriers

- Mairie de Levroux : prêt d'une salle à titre gracieux pour organiser notre Assemblée Générale en 2026 ; la date retenue est le samedi 3 octobre 2026. Remerciements à la municipalité.
- Commission des délégués : après avoir reçu une candidate, la commission ne souhaite pas valider la candidature. Le Comité de Direction prend acte de cette décision.
  La commission remercie également le Comité de Direction pour la dotation des membres
- Règlement intérieur des arbitres : sur proposition de la Commission des Arbitres, le Comité de Direction valide les modifications apportées au règlement intérieur.

IV – Activités des Commissions

1. Commission Sportive

- Coupe de l'Indre « René Schoen » : 1er tour -19 matchs joués le 14/09/2025
- Projet de faire disputer la finale la Coupe de l'Indre Féminine « Crédit Agricole » en lever de rideau de la finale de la Coupe de l'Indre « René Schoen » au stade Gaston Petit le samedi 16 mai 2026.

2. Département Jeunes et Technique

2.1 - Aniss ZOUALA

Sur présentation des articulations des championnats U18 – U17 -U15 -U13 et U11, le Comité de Direction valide les schémas suivants :

Articulation du Championnat U18 - SAISON 2025 / 2026

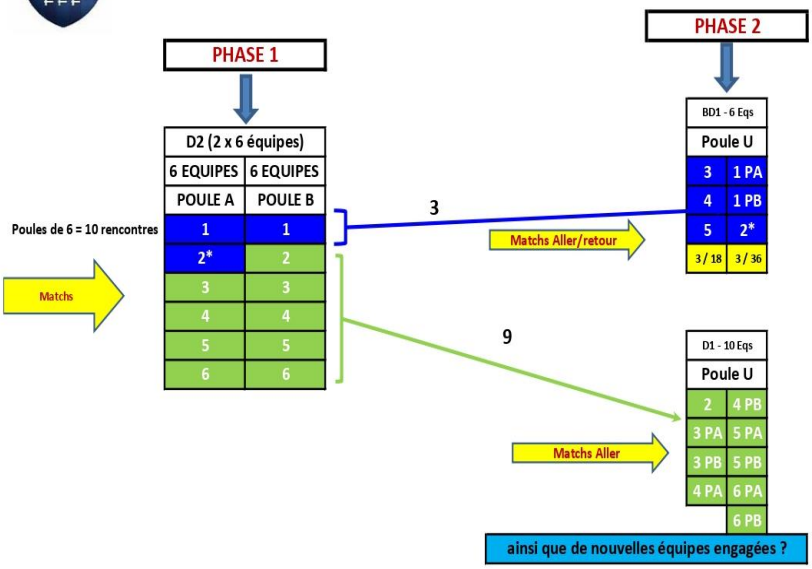

* : Match de barrage entre les deux deuxiémes

Articulation du Championnat U17 - SAISON 2025 / 2026

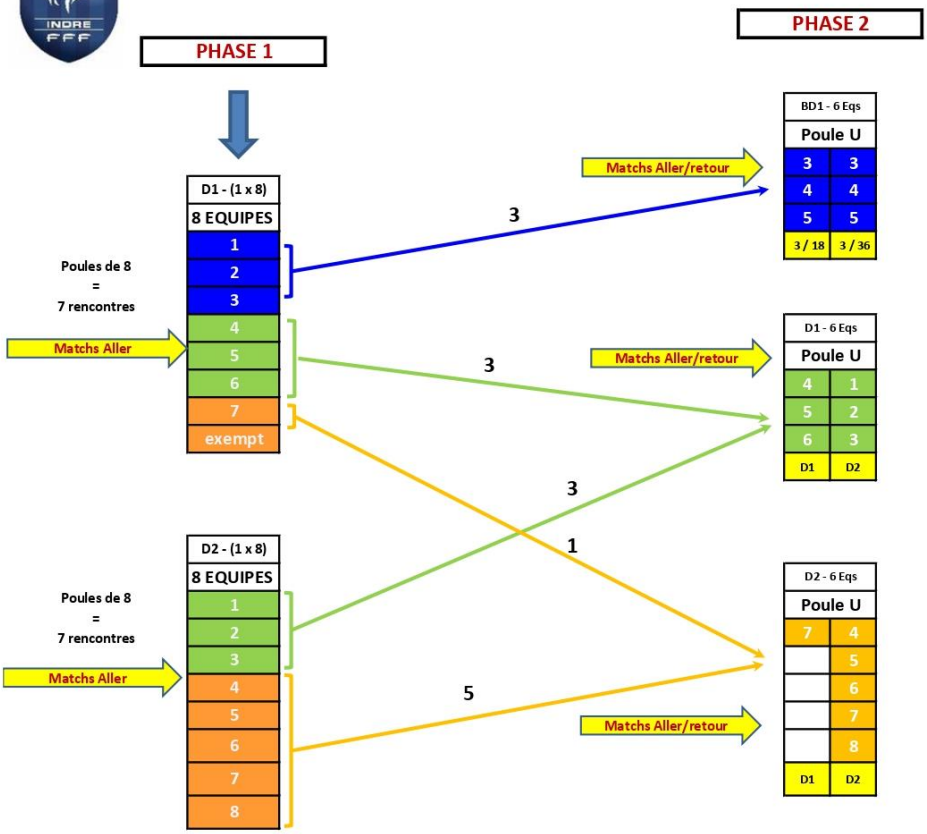

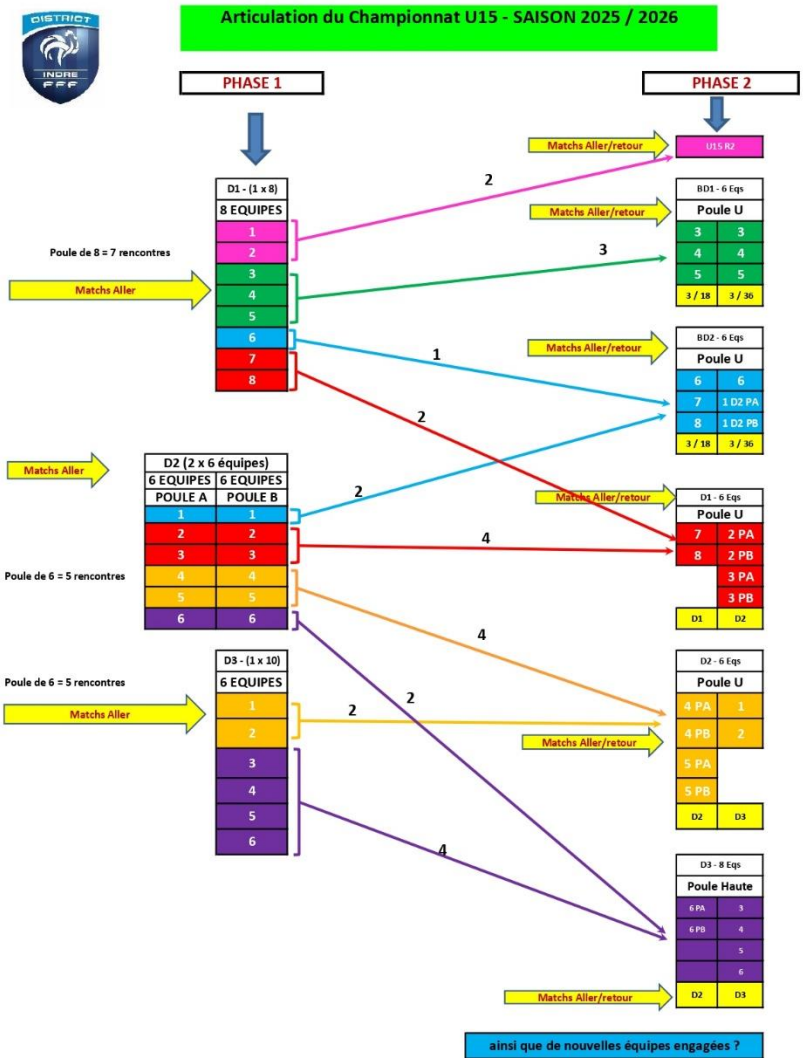
Articulation du Championnat U15 - SAISON 2025 / 2026
PHASE 1
PHASE 2
D1 - (1 x 8)
8 EQUIPES
Poule de 8 = 7 rencontres
Matchs Aller
Matchs Aller/retour
U15 R2
BD1 - 6 Eqs
Poule U
BD2 - 6 Eqs
Poule U
D2 (2 x 6 équipes)
6 EQUIPES
POULE A
6 EQUIPES
POULE B
Poule de 6 = 5 rencontres
D1 - 6 Eqs
Poule U
D3 - (1 x 10)
6 EQUIPES
Poule de 6 = 5 rencontres
D2 - 6 Eqs
Poule U
D3 - 8 Eqs
Poule Haute
ainsi que de nouvelles équipes engagées ?

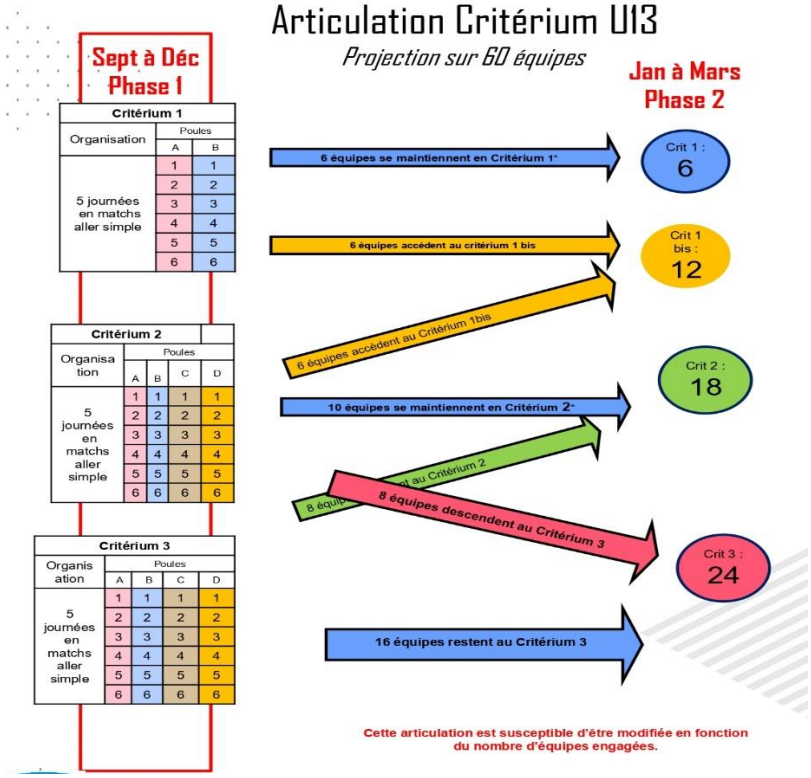
Articulation Critérium U13
Projection sur 60 équipes
Sept à Déc
Phase 1
Jan à Mars
Phase 2
Critérium 1
Organisation
Poules
5 journées en matchs aller simple
Critérium 2
Critérium 3
6 équipes se maintiennent en Critérium 1*
Crit 1 : 6
6 équipes accèdent au critérium 1 bis
Crit 1 bis : 12
6 équipes accèdent au Critérium 1bis
Crit 2 : 18
10 équipes se maintiennent en Critérium 2*
8 équipes descendent au Critérium 3
Crit 3 : 24
16 équipes restent au Critérium 3
Cette articulation est susceptible d'être modifiée en fonction du nombre d'équipes engagées.

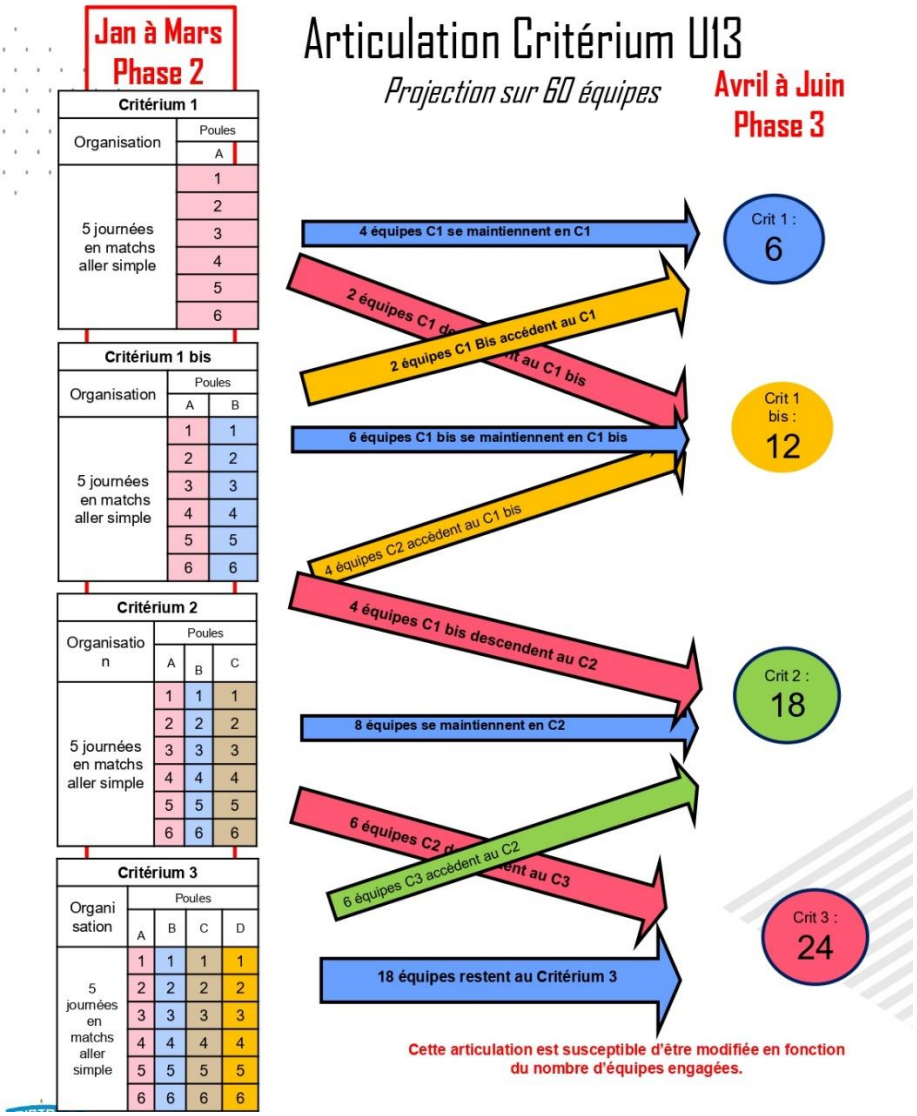
Jan à Mars
Phase 2
Critérium 1
Organisation
Poules
A
5 journées en matchs aller simple
1
2
3
4
5
6
Critérium 1 bis
Organisation
Poules
A
B
5 journées en matchs aller simple
Critérium 2
Organisation
Poules
A
B
C
5 journées en matchs aller simple
Critérium 3
Organisation
Poules
A
B
C
D
5 journées en matchs aller simple
Articulation Critérium U13
Projection sur 60 équipes
Avril à Juin
Phase 3
4 équipes C1 se maintiennent en C1
Crit 1 :
6
2 équipes C1 Bis accèdent au C1
6 équipes C1 bis se maintiennent en C1 bis
Crit 1 bis :
12
4 équipes C2 accèdent au C1 bis
4 équipes C1 bis descendent au C2
Crit 2 :
18
8 équipes se maintiennent en C2
6 équipes C3 accèdent au C2
Crit 3 :
24
18 équipes restent au Critérium 3
Cette articulation est susceptible d'être modifiée en fonction du nombre d'équipes engagées.

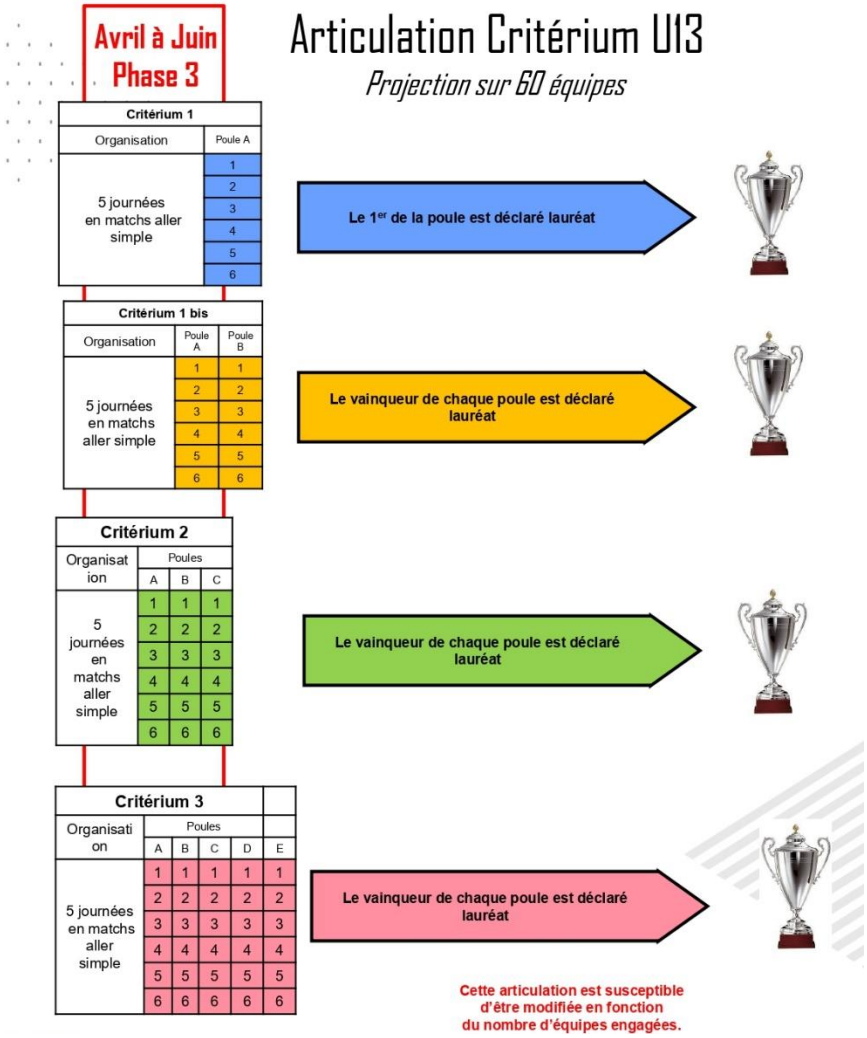
Avril à Juin
Phase 3
Articulation Critérium U13
Projection sur 60 équipes
Critérium 1
Organisation
Poule A
5 journées en matchs aller simple
1
2
3
4
5
6
Le 1er de la poule est déclaré lauréat
Critérium 1 bis
Organisation
Poule A
Poule B
5 journées en matchs aller simple
Le vainqueur de chaque poule est déclaré lauréat
Critérium 2
Organisation
Poules
A
B
C
5 journées en matchs aller simple
Le vainqueur de chaque poule est déclaré lauréat
Critérium 3
Organisation
Poules
A
B
C
D
E
5 journées en matchs aller simple
Le vainqueur de chaque poule est déclaré lauréat
Cette articulation est susceptible d'être modifiée en fonction du nombre d'équipes engagées.

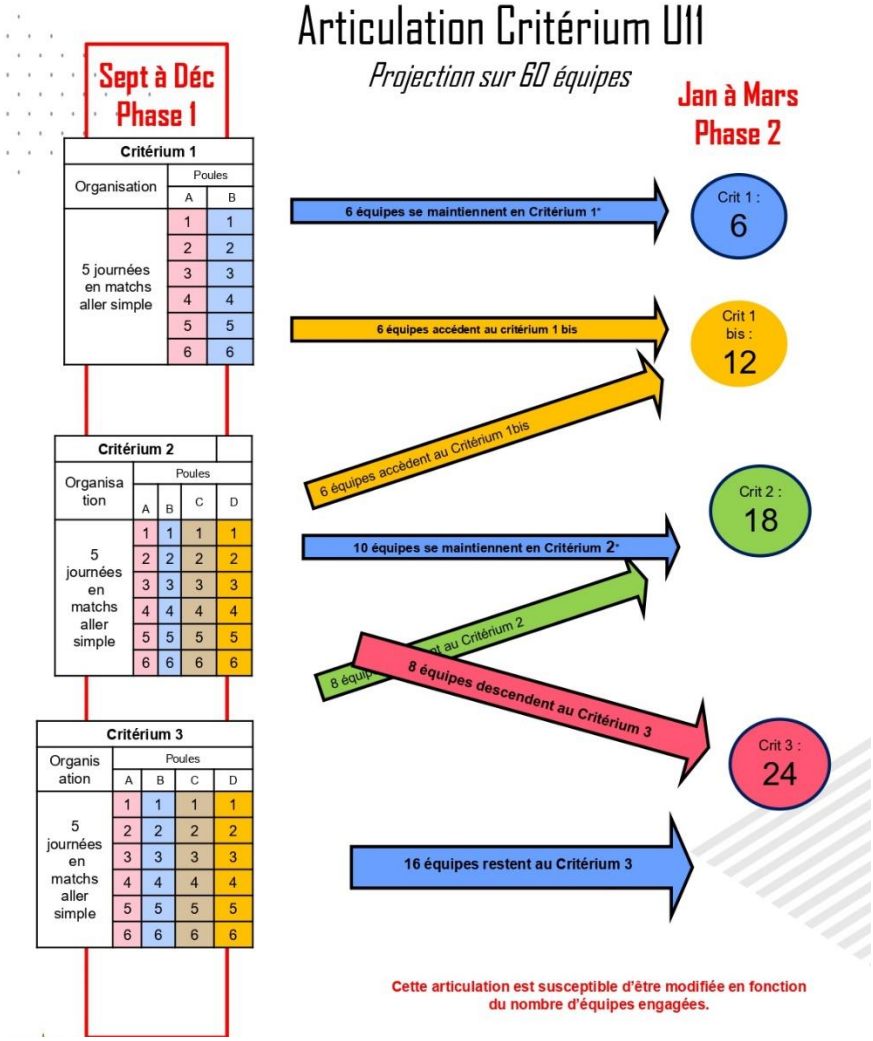
Articulation Critérium U11
Projection sur 60 équipes
Sept à Déc
Phase 1
Jan à Mars
Phase 2
Critérium 1
Organisation
Poules
A
B
5 journées en matchs aller simple
1
2
3
4
5
6
6 équipes se maintiennent en Critérium 1*
Crit 1 :
6
6 équipes accèdent au critérium 1 bis
Crit 1 bis :
12
6 équipes accèdent au Critérium 1bis
Critérium 2
Organisation
Poules
A
B
C
D
5 journées en matchs aller simple
Crit 2 :
18
10 équipes se maintiennent en Critérium 2*
8 équipes descendent au Critérium 3
Critérium 3
Organisation
Poules
A
B
C
D
5 journées en matchs aller simple
Crit 3 :
24
16 équipes restent au Critérium 3
Cette articulation est susceptible d'être modifiée en fonction
du nombre d'équipes engagées.

Articulation Critérium U11

Projection sur 60 équipes

Jan à Mars
Phase 2

Critérium 1		
Organisation	Poules	
	A	
5 journées en matchs aller simple	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	

Critérium 1 bis		
Organisation	Poules	
	A	B
5 journées en matchs aller simple	1	1
	2	2
	3	3
	4	4
	5	5
	6	6

Critérium 2			
Organisation	Poules		
	A	B	C
5 journées en matchs aller simple	1	1	1
	2	2	2
	3	3	3
	4	4	4
	5	5	5
	6	6	6

Critérium 3				
Organisation	Poules			
	A	B	C	D
5 journées en matchs aller simple	1	1	1	1
	2	2	2	2
	3	3	3	3
	4	4	4	4
	5	5	5	5
	6	6	6	6

Avril à Juin
Phase 3

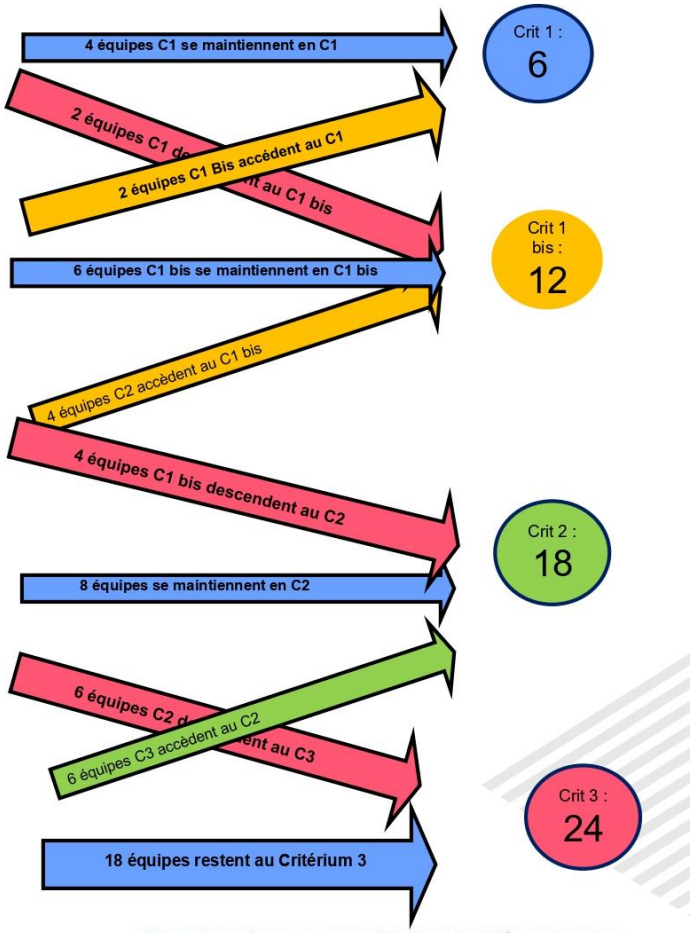

Cette articulation est susceptible d'être modifiée en fonction du nombre d'équipes engagées.

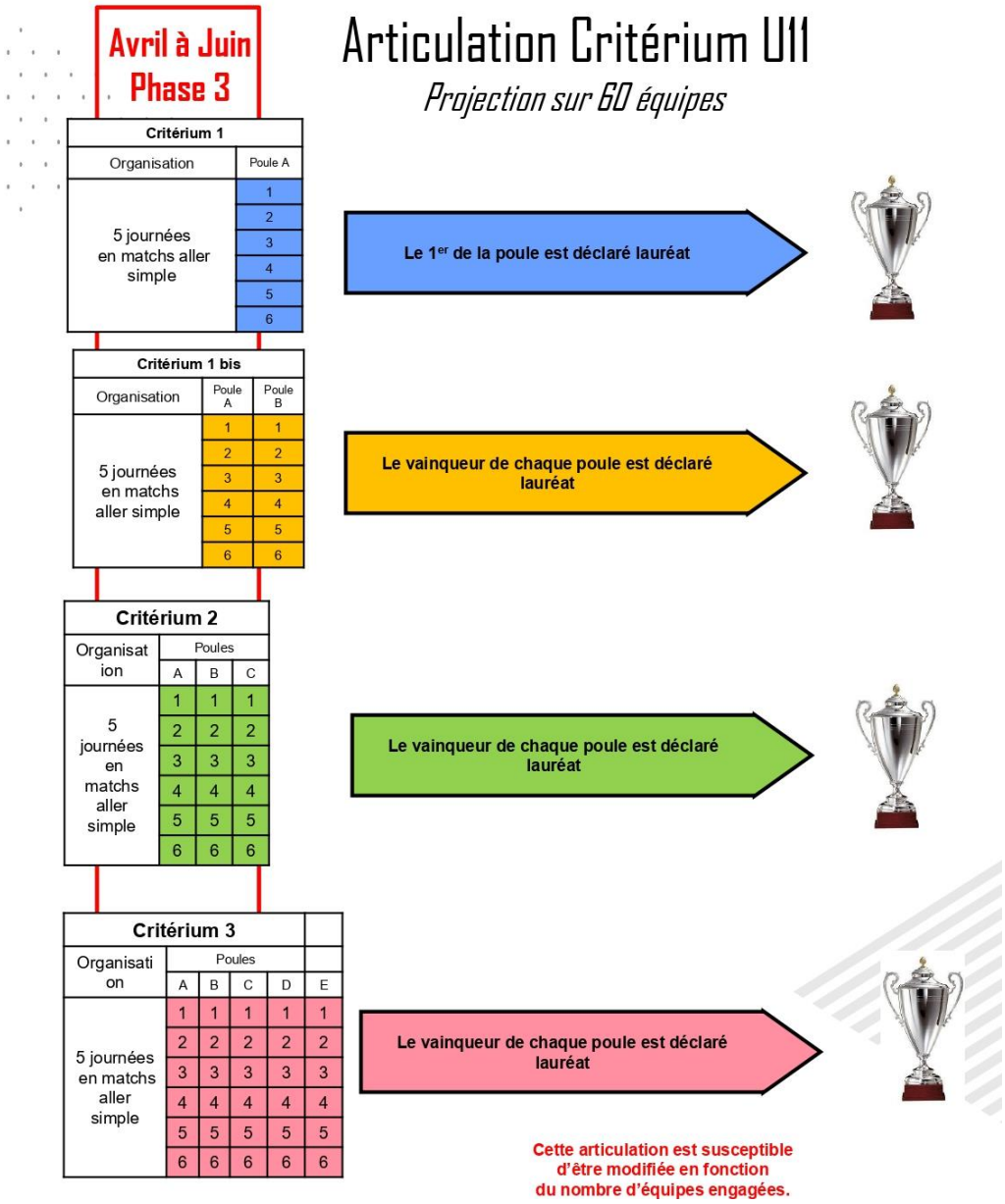

- Ouverture d'une classe avec option Football au Collège de Chatillon dès cette saison : le Président a signé la convention ce lundi 15 septembre.

2.2 - Hugo DELALANDE

- Apprendre à être : projet éducatif développé par la FFF. Objectif : lutter contre toute forme d'incivilité et de discriminations.
- 23/09/2025 : déploiement du nouveau Plan de Performance Fédéral Féminin sur la Ligue à Tours.
- 21/10/2025 : interdistricts Futsal U17 à Orléans
- 22/10/2025 : match bi-départemental (sélection de l'Indre contre sélection du Cher) U14F-U15F à Bourges
- 15-16/11/2025 : interdistricts U12F-U13F à Châteauroux

2.3 Yann LESTRAT

Demande une réflexion sur le statut des éducateurs pour encadrer la Départementale 1.
Un projet abouti sera remis à l'ordre du jour du prochain Comité de Direction.

3. Commission FUTSAL

Cyril GEORGY :

- La commission propose la validation du règlement du championnat seniors Futsal et du règlement des Coupes Futsal
  Adopté – Ils sont consultables dans la rubrique « Statut et Règlements » sur le site internet du District de l'Indre de Football.
- Finales des coupes seniors : le lundi 25 mai 2026 (les installations d'Ardentes ont été demandées).

4. **Commission des arbitres**

Lucas BAUDON :

- A ce jour, 94 arbitres ont validé leur licence pour 2025/2026 (des dossiers médicaux sont en attente).
- Lancement du questionnaire « VAR ou pas VAR » = 120 participants
- 11 inscrits à la FIA d'Octobre

Allan DEVILLE :

Question régulièrement posée : Est-ce que les arbitres peuvent utiliser leurs oreillettes pendant les matchs ? Elles ne sont pas autorisées pour les compétitions régionales, elles ne le sont donc pas pour les compétitions départementales.

Didier GATEFIN :

UNAF loto 25/10/2025

5. **Commission de Discipline**

François BOUQUET : remerciements de la commission pour les dotations.

Demande de réunion entre la Commission Sportive – Commission Discipline – Commission des arbitres – Commission des délégués. Cette réunion se tiendra en octobre

6. **Commission Féminisation**

Brigitte JEANNETON

Participation de la Commission à la manifestation « Balle aux filles » à Aigurande le 6 septembre 2025.

Réunion de la Commission de Féminisation le 23 septembre 2025.

7. **Commission statut arbitrage**

Joël LEBLANC : réunion de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage le 11 septembre ; le procès-verbal sera publié le 17/09/2025 avec la liste des clubs n'ayant pas d'arbitres ou en nombre insuffisant pour la saison en cours.

La réunion de la Commission Régionale se tiendra le 23/09/2025.

- **Commission des terrains et Equipements**

AS Jeu les Bois : demande de dérogation afin que les féminines à 11 jouent leurs rencontres à domicile le samedi soir. Accepté.

Proposition logo championnat quand naming – demande à être valider par les partenaires.

V – Autres Communications

Jean Pierre Masson : demande à indiquer les buteurs sur la Départemental 2. Les FMI seront paramétrées ainsi après l'assemblée générale des clubs.

Mathéo HUGUET (alternant en communication) : Proposition de logo sur les championnats D1 – D2 -D3 ; le comité de Direction valide ses logos diffusés sur nos supports de communication après accord des partenaires sur ces compétitions.

En marge du Comité de Direction, le Président reçoit Messieurs Thomas COURTEMANCHE et Vincent MOREAU représentants des 8 magasins INTERMARCHE pour la signature des conventions de mécénat et partenariat qui accompagneront le Championnat Départemental 3 et les Championnats Féminins.
Marc TOUCHET rappelle l'attachement du District pour des partenaires implantés sur notre territoire et les magasins INTERMARCHE répondent à ce souhait.
Thomas COURTEMANCHE propriétaire du magasin de Chatillon sur Indre, précise qu'INTERMARCHE souhaite contribuer à un dynamisme de proximité, et le Football (1er sport du département) représente tout le territoire répond à ses engagements.
INTERMARCHE a également souhaité s'investir autour Football féminin car la pratique est étendue et en constante évolution.
De plus, ces partenariats sont en lien avec le partenariat national avec la FFF :

- Déploiement du programme SENSATIONNELLES by Intermarché qui met à l'honneur les clubs engagés en faveur du développement du football féminin amateur à travers des actions ou des projets significatifs, sur des thématiques telles que, par exemple, l'inclusion sociale, le handicap ou la santé.
- Trophée le Petit Poucet : accompagne les équipes amateures en Coupe de France Féminine et Masculine, fières de participer à la compétition et d'être mises en lumière aux côtés des plus grands noms du football français.

Vincent MOREAU, propriétaire de deux magasins dont celui de Buzançais (le club local a une équipe féminine) se dit très heureux de contribuer au développement du Football Féminin. Il est également garant du partenariat sportif sur le pôle régional de l'enseigne INTERMARCHE avec des partenariats plus globaux ; sa devise : « Faire transpirer la passion du joueur ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 33.

Le Président
Marc TOUCHET

Le Secrétaire Général
Jacques BREJAUD

unisens

DISTRICT DE L'INDRE DE FOOTBALL ASSOCIATION

Comptes arrêtés au 30/06/2025

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat	30/06/2025	30/06/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	104 734	79 118
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	47 586	39 281
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	233 173	223 180
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1 626	1 476
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		23 592
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	65 847	57 079
TOTAL I	452 966	423 726
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	19 864	15 280
Variation de stocks	-606	1 152
Autres achats et charges externes	154 413	156 806
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 331	3 299
Salaires et traitements	181 064	172 432
Charges sociales	35 848	60 482
Dotations aux amortissements et dépréciations	42 014	40 462
Dotations aux provisions	5 433	2 307
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	7 144	5 617
TOTAL II	448 505	457 838
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 461	-34 112
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	762	829
Autres intérêts et produits assimilés	3 655	4 180
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	4 416	5 009
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 416	5 009
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	8 877	-29 103

BILAN ACTIF

Bilan Actif		Du 01/07/2024 au 30/06/2025			Au 30/06/2024
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions		955 133	705 890	249 243	282 985
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Autres immobilisations corporelles		102 381	100 947	1 434	5 456
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		450		450	450
TOTAL I		1 057 964	806 836	251 128	288 891
Comptes de liaison	II				
Actif circulant					
Stocks et encours		7 896	125	7 771	7 290
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés		8 786	3 549	5 236	8 400
Créances reçues par legs ou donations		-9 902		-9 902	-7 321
Autres		67 550		67 550	96 726
Valeurs mobilières de placement		15		15	15
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		269 965		269 965	197 868
Charges constatées d'avance		1 806		1 806	955
TOTAL III		346 115	3 674	342 441	303 933
Frais d'émission des emprunts	IV				
Primes de remboursement des obligations	V				
Écarts de conversion actif	VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)		1 404 079	810 510	593 568	592 824

unisens
DISTRICT DE L'INDRE DE FOOTBALL ASSOCIATION
Comptes arrêtés au 30/06/2025

Bilan Actif	Solde Au 30/06/2025	Solde Au 30/06/2024	Variation Montant	Variation %
Créances reçues par legs ou donations	-9 901.96	-7 320.80	-2 581.16	-35.25
46111000 CAISSE PREREQUATION DEPARTEMENT 1	-725.40	-1 478.28	752.88	50.95
46112000 CAISSE DE PREREQUATION DEPART 2	-6 472.23	-4 145.26	-2 326.97	-56.14
46113000 CAISSE DE PEREQUATION DEPART 3	-7 073.82	-2 335.88	-4 737.94	-202.83
46116000 CAISSE DE PREREQUATION FUSTSAL	3 730.87		3 730.87	-
46140000 CAISSE DE PREREQUATION FEMINIES	638.62	638.62		
Autres	67 549.71	96 725.76	-29 176.05	-30.16
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	862.58		862.58	-
40110000 FOURNISSEURS		315.00	-315.00	-100.00
40160000 COLLECTIF ARBITRES	224.00	48.00	176.00	366.67
40910000 FOURN.ACPTES S/COMMANDES VERSES	506.42		506.42	-
42500000 PERS AVANCES ET ACOMPTES	242.16		242.16	-
45100000 COLLECTIF CLUBS	22 855.12	19 860.92	2 994.20	15.07
46700000 DEB ET CRED DIVERS - FFF / LIGUE	16 273.43	30 079.48	-13 806.05	-45.90
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	26 586.00	46 422.36	-19 836.36	-42.73
Valeurs mobilières de placement	15.00	15.00		
50700000 PORTEFEUILLE TITRES	15.00	15.00		
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
DISPONIBILITÉS	269 964.54	197 868.32	72 096.22	36.44
51210000 CRCA CENTRE OUEST	45 630.24	4 637.62	40 992.62	883.83
51215000 CRCA COMPTE SUR LIVRET	170.79	169.95	0.84	0.59
51216000 CRCA LIVRET A	82 595.15	80 189.47	2 405.68	3.00
51217000 CRCA DAT	30 000.00	30 000.00		
51220000 CRCA COMPTE EXCEDENT PROF	69 377.16	58 879.32	10 497.84	17.83
51225000 CRCA LIVRET SOCIETAIRE	39 600.88	23 899.27	15 701.61	65.70
51880000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	2 459.80		2 459.80	-
53100000 CAISSE A	130.52	92.69	37.83	40.86
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 805.67	955.34	850.33	89.11
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 805.67	955.34	850.33	89.11
TOTAL III	342 440.71	303 933.44	38 507.27	12.67
Frais d'émission d'emprunts à étaler IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	593 568.40	592 824.23	744.17	0.13

PREVISIONNEL SAISON 2025/2026

INTITULES COMPTES	prévisionnel	INTITULES COMPTES	prévisionnel
ACHATS MATIERES PREMIERES		**PRODUCTION VENDUE**	
Achats livres brochures	1 500,00	Ventes livres	1 500,00 €
Achats équipements		Cotisations district	4 900,00 €
Achats récompenses /objets promo	17 000,00	Amendes disciplines	65 500,00 €
sous total	*18 500,00*	Amendes sportives	10 000,00 €
ACHATS NON STOCKES		Amendes absences A. G.	1 200,00 €
EDF	9 000,00	Amendes Statuts arbitrages	2 500,00 €
EAU	200,00	Amendes Absences convocations	500,00 €
Carburant	3 000,00	Mise à disposition des salariés	22 000,00 €
Péages	800,00	Recettes publicitaires	45 000,00 €
Petit outillage	800,00	Rembt frais déplacements	1 500,00 €
Fournitures bureau	900,00	Recettes stages	1 650,00 €
achat tablettes	4 000,00	Recettes manifestations	4 000,00 €
licences dirigeants	1 190,00	recettes diverses	1 000,00 €
produits pharmaceutiques	20,00	*sous total*	*161 250,00 €*
sous total	*19 910,00*	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	
SERVICES EXTERIEURS		Subvention FFF	33 300,00 €
Crédit bail	9 660,00	Subvention Ligue	112 400,00 €
Locations immobilières	4 000,00	Subvention ANS	8 000,00 €
Locations mobilières	1 100,00	Subvention Conseil Départemental	17 400,00 €
Entretien siège	1 000,00	Subvention Conseil Régional	
Entretien équipements	800,00	Subventions diverses	1 000,00 €
Maintenance	4 700,00	Dons personnes	40 000,00 €
Réparation matériels	800,00	quote part reprise subvention	*14 000,00 €*
Primes assurances	4 850,00	*sous total*	*226 100,00 €*
Organisations stages	15 600,00	**AUTRES PRODUITS**	
Personnel extérieur entreprise	6 200,00	Engagements équipes	55 000,00 €
Honoraires	6 654,00	Majorations jeunes	2 000,00 €
Frais formation salariés	400,00	Recettes coupe Indre	5 000,00 €
Publicité	800,00	Recettes Legros	500,00 €
Déplacements arbitres	3 000,00	Recettes coupe Indre féminines	500,00 €
Déplacements district	500,00	Recettes coupe Bares	180,00 €
Déplacements salariés	300,00	Produits divers	1 000,00 €
Déplacements commissions	6 000,00		
Déplacements observateurs	5 000,00		
Déplacements délégués	1 000,00		
Dons membres	40 000,00	*sous total*	*64 180,00 €*
Hébergement	3 000,00		
Réception	4 500,00		
Frais postaux	330,00		
Téléphone	5 400,00		
Frais bancaires	300,00		
Redevances pour brevets, licences	2 500,00		
Charges de gestion courante	350,00		
Cotisations	700,00		
Dons	2 500,00		
sous total	*131 944,00*		
IMPOTS ET TAXES			
Participation formations	3 600,00 €		
sous total	*3 600,00 €*		
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES			
Salaires	187 865,00 €		
charges sociales	66 211,00 €		
Rembt ch personnel	-5 000,00 €		
sous total	*249 076,00 €*		
CHARGES FINANCIERES		**PRODUITS FINANCIERS**	
intérêts cptes débiteurs		Intérêts placements	4 500,00 €
sous total		**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	
DOTATIONS AMORTISSEMENTS		Reprise subvention	4 000,00 €
Amortissements	37 000,00		
Dépréciation créances			
TOTAL CHARGES	**460 030,00**	**TOTAL PRODUITS**	**460 030,00 €**

VŒU du Comité de Direction

Proposition : enlever les prolongations sur les coupes séniors sur toutes les rencontres exceptées les finales
Motif : attractivité des compétitions

Texte actuel

ARTICLE 7 – SYSTEME DES EPREUVES :

7.1 – Coupe de l'Indre Seniors

La Coupe se dispute par élimination directe.

Si le nombre de clubs à opposer le nécessitait, les clubs à exempter pour arriver au nombre fixé par le calendrier seront, s'il y a lieu, tirés au sort par la Commission Sportive sachant qu'une même équipe ne peut être exempt qu'une seule fois au cours de la compétition concernée.

Les clubs disputant les championnats de Ligue, ainsi que les demi-finalistes de la saison précédente, n'entreront en compétition qu'aux 16ème de Finales (A.G. du 2.06.1984).

Tous les matches seront tirés au sort intégralement.

A compter du premier tour et jusqu'aux ¼ de finale inclus, les matches seront disputés sur le terrain du club premier tiré au sort avec possibilité d'inverser la rencontre en cas de terrain impraticable ou de non-homologation du terrain.

Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.

En cas d'égalité à la fin du temps règlementaire, il sera procédé aux prolongations et éventuellement aux tirs aux buts.

Les ½ finales se joueront par matchs aller – retour, sur les terrains des clubs en présence. En cas de non-homologation du terrain, le club recevant devra fournir un terrain de dégagement. A défaut, la Commission Sportive imposera un terrain. En cas d'égalité à l'issue du deuxième match, le vainqueur sera qualifié au goal-average (quotient du nombre de buts marqués par le nombre de buts reçus). Si l'égalité subsiste, il sera procédé aux prolongations et éventuellement à l'épreuve des tirs au but.

En cas de force majeure, afin de respecter le calendrier, sur décision du Comité de Direction, les ½ finales pourront se disputer sur une seule rencontre sur le terrain du club 1er nommé.
Dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain. Si l'égalité subsiste, il sera procédé aux prolongations et éventuellement à l'épreuve des tirs au but. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre il sera procédé aux prolongations et éventuellement à l'épreuve des tirs au but.

Finale :
Le lieu et la date de la Finale seront fixés tous les ans par le Comité de Direction**.**
En cas de match nul, il sera disputé deux prolongations de 15 minutes.
Si l'égalité persiste à l'issue de ces prolongations, les deux équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but.

La Commission Sportive se charge de l'organisation des ¼, ½ et Finale de la Coupe de l'Indre.
Les indemnités d'équipements des arbitres ne seront pas dues pour la Finale de la Coupe de l'Indre Seniors dans la mesure où ils sont dotés d'un équipement.

7.2- Coupe de District Henri LEGROS

Les clubs entrent en compétition au fur et à mesure de leur élimination en Coupe de l'Indre, jusqu'aux 8èmes de finale inclus. Système identique à la Coupe de l'Indre « Seniors » pour les tours préliminaires.

A compter du premier tour et jusqu'aux demi-finales inclus, les matches seront disputés sur le terrain du club premier tiré au sort avec possibilité d'inverser la rencontre en cas de terrain impraticable.
Dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.
En cas de match nul à l'issue des prolongations, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour désigner le vainqueur.

Finale :
La Finale aura lieu sur le terrain du vainqueur de l'année précédente même si l'un des deux clubs a été lauréat la dernière saison.
En cas de match nul à l'issue des prolongations, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour désigner le vainqueur.

7.3 –Coupe Edouard BARES
Les équipes premières entrent en compétition au fur et à mesure de leur élimination en Coupe de l'Indre et Coupe de District Henri LEGROS, jusqu'aux huitièmes de finale inclus.

Les équipes réserves entrent en compétition dès le 1er tour.

Système identique à la Coupe de l'Indre « Seniors » pour les tours préliminaires.

A compter du premier tour et jusqu'aux demi-finales inclus, les matches seront disputés sur le terrain du club premier tiré au sort avec possibilité d'inverser la rencontre en cas de terrain impraticable.

En cas de match nul à l'issue des prolongations, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour désigner le vainqueur.

La Finale aura lieu sur le terrain du vainqueur de l'année précédente même si l'un des deux clubs a été lauréat la dernière saison.

Modification

ARTICLE 7 – SYSTEME DES EPREUVES :
7.1 – Coupe de l'Indre Seniors

La Coupe se dispute par élimination directe.

Si le nombre de clubs à opposer le nécessitait, les clubs à exempter pour arriver au nombre fixé par le calendrier seront, s'il y a lieu, tirés au sort par la Commission Sportive sachant qu'une même équipe ne peut être exempt qu'une seule fois au cours de la compétition concernée.

Les clubs disputant les championnats de Ligue, ainsi que les demi-finalistes de la saison précédente, n'entreront en compétition qu'aux 16ème de Finales (A.G. du 2.06.1984).

Tous les matches seront tirés au sort intégralement.

A compter du premier tour et jusqu'aux ¼ de finale inclus, les matches seront disputés sur le terrain du club premier tiré au sort avec possibilité d'inverser la rencontre en cas de terrain impraticable ou de non-homologation du terrain.

Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.

En cas d'égalité à la fin du temps règlementaire, ~~il sera procédé aux prolongations~~ il sera procédé directement aux tirs aux buts.

Les ½ finales se joueront par matchs aller – retour, sur les terrains des clubs en présence. En cas de non-homologation du terrain, le club recevant devra fournir un terrain de dégagement. A défaut, la Commission Sportive imposera un terrain.

En cas d'égalité à l'issue du deuxième match, le vainqueur sera qualifié au goal-average (quotient du nombre de buts marqués par le nombre de buts reçus). Si l'égalité subsiste, il sera procédé ~~aux prolongations et éventuellement~~ directement à l'épreuve des tirs au but.

En cas de force majeure, afin de respecter le calendrier, sur décision du Comité de Direction, les ½ finales pourront se disputer sur une seule rencontre sur le terrain du club 1er nommé.
Dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain. Si l'égalité subsiste, il sera procédé ~~aux prolongations et éventuellement~~ directement à l'épreuve des tirs au but.

Finale :
Le lieu et la date de la Finale seront fixés tous les ans par le Comité de Direction**.**
En cas de match nul, il sera disputé deux prolongations de 15 minutes.
Si l'égalité persiste à l'issue de ces prolongations, les deux équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but.

La Commission Sportive se charge de l'organisation des ¼, ½ et Finale de la Coupe de l'Indre.
Les indemnités d'équipements des arbitres ne seront pas dues pour la Finale de la Coupe de l'Indre Seniors dans la mesure où ils sont dotés d'un équipement.

7.2- Coupe de District Henri LEGROS

Les clubs entrent en compétition au fur et à mesure de leur élimination en Coupe de l'Indre, jusqu'aux 8èmes de finale inclus. Système identique à la Coupe de l'Indre « Seniors » pour les tours préliminaires.
A compter du premier tour et jusqu'aux demi-finales inclus, les matches seront disputés sur le terrain du club premier tiré au sort avec possibilité d'inverser la rencontre en cas de terrain impraticable.
Dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.
En cas de match nul à l'issu du temps règlementaire ~~des prolongations~~, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour désigner le vainqueur.

Finale :
La Finale aura lieu sur le terrain du vainqueur de l'année précédente même si l'un des deux clubs a été lauréat la dernière saison.
En cas de match nul à l'issue des prolongations, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour désigner le vainqueur.

7.3 –Coupe Edouard BARES
Les équipes premières entrent en compétition au fur et à mesure de leur élimination en Coupe de l'Indre et Coupe de District Henri LEGROS, jusqu'aux huitièmes de finale inclus.

Les équipes réserves entrent en compétition dès le 1er tour.

~~Système identique à la Coupe de l'Indre « Seniors » pour les tours préliminaires.~~

~~A compter du premier tour et jusqu'aux demi-finales inclus, les matches seront disputés sur le terrain du club premier tiré au sort avec possibilité d'inverser la rencontre en cas de terrain impraticable.~~

~~En cas de match nul à l'issue des prolongations, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour désigner le vainqueur.~~

~~La Finale aura lieu sur le terrain du vainqueur de l'année précédente même si l'un des deux clubs a été lauréat la dernière saison.~~

Système identique à la Coupe de District Henri LEGROS